

Pays Thionvillois

KÉDANGE-SUR-CANNER Conseil municipal
**173 000 € de programmes
d'investissement pour 2020**



C'est ici que sera créé le premier cimetière forestier du secteur. Photo RL C'est là que sera créé le premier cimetière forestier dans le secteur! Photo RL

Le conseil municipal poursuit son installation. Après la séance du 24 mai, puis celle du 3 juin, il s'est à nouveau réuni le 17 juin.

Dans une déclaration liminaire, le maire, Jean Kieffer, est revenu sur la réouverture des écoles, pour certaines classes depuis le 12 mai, et la reprise progressive de l'activité économique à la suite de l'amélioration de la situation sanitaire.

Il a rappelé les décisions déjà votées : élection du maire, des quatre adjoints, désignation de Franck Corplet en qualité de conseiller municipal délégué à la sécurité, limitation à 70 % du maximum légal des indemnités. Il a également rappelé

la disparition quasi complète de la taxe d'habitation dès 2020, le conseil municipal n'étant plus appelé à fixer son taux qui reste égal à celui voté en 2019, pour la compensation qui sera versée par l'État. Ces préliminaires posées, les conseillers municipaux se sont attachés à délibérer sur un ordre du jour substantiel.

• **Les délibérations**

Le budget primitif 2020 n'a pas été voté à cause de la crise sanitaire. Le maire a d'abord présenté les quatre programmes d'investissement pour l'année 2020 : la liaison de la passerelle avec la piste cyclable, l'isolation des bâtiments communaux, l'avant-projet de la construction du nouveau périscolaire/bibliothèque et le cimetière forestier. Pour l'année 2020, les programmes d'investissement représentent un montant de 173 000 €. L'examen de la section de fonctionnement a permis au maire de détailler les dotations de l'État, DGF, Dotation de solidarité rurale, et Dotation de nationale de péréquation, abondée à hauteur de 23 000 €, qui est un mécanisme de rééquilibrage entre les communes. Au final, le budget a été adopté à l'unanimité, équilibré en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement, à 795 100 €, et en investissement, à 634 665 €, soit un total de 1 429 765 €.

En conclusion, le maire a rappelé la responsabilité du conseil : « Au rythme budgétaire actuel, vous devrez gérer, avec probité et responsabilité, près de 9 millions d'euros d'argent public ».

Toujours dans le domaine financier, les élus ont validé les règlements des services périscolaires, garderie, cantine, étude surveillée, et les tarifs de différents services aux usagers.

• **X**

XX